

**Arrêté portant composition de la commission des élus de la  
dotation d'équipement des territoires ruraux**

**LA PRÉFÈTE DE L'OISE**  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2334-37. et R.2334-32 à R 2334-35 ;

VU la nomination, le 18 décembre 2017, de M. Édouard COURTIAL par M. le Président du Sénat en vue de siéger au sein de la commission sus-mentionnée ;

VU la nomination, le 17 février 2021, de Mme Laurence ROSSIGNOL par M. le Président du Sénat en vue de siéger au sein de la commission sus-mentionnée ;

VU la nomination, le 10 janvier 2018, de Mme Agnès THILL et M. Pierre VATIN par M. le Président de l'Assemblée nationale en vue de siéger au sein de cette même commission ;

VU la liste des 662 communes et 18 EPCI à fiscalité propre éligibles ;

VU la proposition de l'Union des maires de l'Oise en date du 5 octobre 2020 ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La commission des élus de la dotation d'équipement des territoires ruraux est composée de :

2 représentants de l'Assemblée nationale :

- Mme Agnès THILL, députée de la 2<sup>e</sup> circonscription de l'Oise,
- M. Pierre VATIN, député de la 5<sup>e</sup> circonscription de l'Oise.

2 représentants du Sénat :

- M. Édouard COURTIAL, sénateur de l'Oise,
- Mme Laurence ROSSIGNOL, sénatrice de l'Oise.

8 représentants des maires des communes éligibles :

- M. Jean-Pierre DAMIEN, maire de Le Plessis-Brion,
- M. Jean-Paul DOUET, maire de Montagny-Sainte-Félicité,
- M. Jean-Jacques DUMORTIER, maire de Boran-sur-Oise,
- M. David LAZARUS, maire de Chambly,
- M. Laurent LEFEVRE, maire de Rainvillers,
- Mme Béatrice LEJEUNE, maire de Bailleul-sur-Thérain,
- Mme Christiane RENAULT, maire de Porcheux,
- M. Alain VASSELE, maire d'Oursel-Maison.

9 représentants des EPCI à fiscalité propre éligibles :

- M. Jean CAUWEL, président de la communauté de communes de l'Oise Picarde,
- M. François DESHAYES, président de la communauté de communes de l'Aire Cantilienne,
- M. Frans DESMEDT, président de la communauté de communes du Plateau Picard,
- M. Olivier FERREIRA, président de la communauté de communes du Liancourtois,
- M. Bertrand GERNEZ, président de la communauté du Vexin-Thelle,
- M. René MAHET, président de la communauté de communes du Pays des Sources,
- Mme Sophie MERCIER, présidente de la communauté de communes de la Plaine d'Estrées,
- M. Lionel OLLIVIER, président de la communauté de communes du Clermontois,
- Mme Sylvie VALENTE LE HIR, présidente de la communauté de communes des Lisières de l'Oise.

**Article 2** – Le mandat des membres de la commission expire, pour les représentants des maires et des EPCI, à chaque renouvellement général des conseils municipaux. Le mandat des députés et le mandat des sénateurs expirent, respectivement, à chaque renouvellement général de l'Assemblée nationale et à chaque renouvellement partiel du Sénat.

**Article 3** – Le secrétariat de la commission est assuré par la direction des collectivités locales et des élections de la préfecture de l'Oise.

**Article 4** – Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Beauvais, le

07 AVR. 2021

La préfète

Corinne ORZECOWSKI